



Conférence générale

Douzième session

Vienne, 3-7 décembre 2007

Point 10 d) de l'ordre du jour provisoire

Normes comptables

Normes comptables internationales du secteur public

Rapport d'étape du Secrétariat

Établi conformément à la décision IDB.33/Dec.5, le présent rapport informe la Conférence des éléments nouveaux concernant les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) intéressant l'ONUDI qui sont apparus depuis la publication du document IDB.33/5, et présente un projet de décision pour examen.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	2
II. Le projet IPSAS à l'échelle du système et le rôle de l'ONUDI	3-9	2
III. Application des normes IPSAS à l'ONUDI	10-11	4
IV. Conclusion	12	5
V. Mesures à prendre par la Conférence	13	5

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



I. Introduction

1. Dans le document IDB.33/5, le Conseil du développement industriel a été informé, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, de l'état d'avancement de l'adoption des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) par l'ONUDI. Le Conseil a pris note de ce document et a recommandé à la Conférence générale l'adoption par l'ONUDI des normes IPSAS dans le cadre de l'adoption de ces normes à l'échelle du système des Nations Unies d'ici au 1^{er} janvier 2010. Le Conseil a également demandé que les organes directeurs soient tenus au courant des éléments nouveaux concernant les normes IPSAS intéressant l'ONUDI (IDB.33/Dec.5).

2. Conformément à la décision IDB.33/Dec.5, l'objet du présent document est de fournir une mise à jour sur les faits nouveaux intéressants survenus tant en ce qui concerne le projet IPSAS à l'échelle du système que l'état d'avancement de l'application des normes IPSAS à l'ONUDI.

II. Le projet IPSAS à l'échelle du système et le rôle de l'ONUDI

3. Le principal objectif du Comité directeur du projet IPSAS et du Groupe de travail était d'élaborer des décisions et des orientations sur la majorité des normes IPSAS d'ici à juin 2007. Pour qu'ils puissent le faire dans les délais prévus, 24 documents et 3 notes d'information, contenant 18 recommandations distinctes, ont été présentés lors des deux réunions que le Groupe de travail a tenues en 2007, sous la forme d'une vidéoconférence en avril et d'une rencontre directe en juin. Deux autres recommandations ont été soumises à la réunion de juin, de sorte que pendant cette période, le Groupe de travail, aux travaux duquel l'ONUDI a activement participé, a examiné au total 20 recommandations.

4. À sa réunion de juin 2007, le Groupe de travail est convenu de soumettre à l'approbation du Réseau Finances et budget ces 20 recommandations, de même que les 10 recommandations précédemment approuvées. Les 30 recommandations soumises au Réseau ont toutes été approuvées.

5. Toutefois, d'autres travaux sont encore nécessaires dans ce domaine. En septembre 2007, l'équipe centrale des normes IPSAS a entrepris de résoudre trois questions difficiles liées aux normes IPSAS, qui supposent un accord de financement – la comptabilisation des recettes, la comptabilisation des dépenses et le traitement des actifs de projet, car elles étaient encore en suspens à la dernière réunion du Groupe de travail en juin 2007. L'objectif est de recueillir les avis d'experts indépendants sur ces trois questions, en espérant que les positions de principe qui en résulteront déboucheront sur des politiques comptables applicables par toutes les organisations. Le groupe d'étude externe se compose du Service technique du Conseil des normes IPSAS et d'un sous-groupe du Groupe technique du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies. Le groupe d'étude soumettra son avis au Président du Groupe de travail qui le communiquera à tous les membres. Les membres du Groupe de travail examineront ces questions lors de leur prochaine réunion au premier trimestre de 2008, avant de soumettre une décision au Réseau Finances et budget pour

approbation. Le Groupe de travail des Services financiers de l'ONUDI continuera à contribuer dans une mesure importante à ce processus d'élaboration des politiques en participant activement aux réunions du Groupe de travail et en soumettant ses observations, en particulier sur les questions intéressant directement l'ONUDI.

6. L'équipe centrale du projet IPSAS a engagé un cabinet conseil pour mener un sous-projet sur la consolidation, qui devrait aider les organismes du système des Nations Unies à déterminer leur périmètre comptable selon les normes IPSAS en élaborant un questionnaire et un document d'orientation. Le questionnaire a été distribué à toutes les organisations en septembre 2007 et l'ONUDI a soumis sa réponse, dans laquelle elle récapitulait les incidences pour l'Organisation de la consolidation conformément aux normes IPSAS et demandait des directives sur des questions clefs. Les questions qui auront potentiellement des incidences pour l'ONUDI sur la consolidation concernent le Service des bâtiments, le Service de restauration et les services communs au Centre international de Vienne.

7. La formation aux normes IPSAS constitue un autre domaine clef. Le Comité directeur du projet a décidé de mettre en place en août 2006 un dispositif de formation aux normes IPSAS à l'échelle du système dont les différents volets sont une formation de sensibilisation, une formation aux concepts et aux normes et une formation aux systèmes. Les avantages escomptés de ce dispositif sont, entre autres, une cohérence à l'échelle du système dans l'application des normes IPSAS; la réduction des coûts de formation globaux; et la conception de matériels de formation de meilleure qualité. À cette fin, une enquête destinée à évaluer les besoins de formation aux normes IPSAS a été élaborée et distribuée à tous les organismes des Nations Unies en avril 2007. La grande majorité d'entre eux (90 %) a répondu à cette enquête en avalisant le dispositif de formation aux normes IPSAS proposé, et suggéré des améliorations pour qu'il réponde mieux aux besoins en la matière. Pour les organisations qui appliqueront les normes IPSAS en 2010, les matériels de formation conçus pour l'ensemble du système seront utilisables à partir du milieu de 2008.

8. On s'est rendu compte en 2007 qu'il était capital d'amener les vérificateurs externes des comptes des organisations à s'impliquer davantage dans les questions liées aux normes IPSAS. Le Président du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies a assisté aux réunions du Groupe de travail en avril et en juin 2007 et il participe activement au processus actuellement mené à l'échelle du système pour résoudre les questions difficiles liées aux normes IPSAS (voir par. 5 ci-dessus).

9. Un projet de plan d'action pour l'harmonisation et la réforme des pratiques de fonctionnement des Nations Unies du Comité de haut niveau sur la gestion (CEB/2007/HLCM/16) devrait conduire à plus d'efficacité et à une harmonisation des politiques dans le système commun des organismes des Nations Unies, entre autres dans la gestion financière. Il est proposé, notamment, de faire figurer dans ce plan les questions liées aux normes IPSAS intéressant l'ensemble du système, comme la formation et les incidences de ces normes sur les méthodes de budgétisation. Si ces activités sont approuvées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), l'équipe du projet IPSAS s'efforcera de trouver au niveau central des moyens de financement au sein des Nations Unies, en recherchant des ressources extrabudgétaires au lieu de

recourir aux arrangements habituels de participation aux coûts mis en place pour les activités financées conjointement.

III. Application des normes IPSAS à l'ONUDI

10. Un groupe de travail a été créé au sein des Services financiers en février 2007 pour fournir des orientations et piloter le processus d'adoption des normes IPSAS à l'ONUDI. La contribution de ce groupe de travail à l'examen des documents d'orientation générale concernant les normes IPSAS et à la formulation des observations spécifiques à l'ONUDI sur l'application des normes IPSAS par l'intermédiaire du Groupe de réflexion de Vienne a aidé le Groupe de travail des normes comptables de l'ONU et l'équipe centrale du projet IPSAS à élaborer et à recommander des politiques comptables appropriées, des méthodes comptables recommandées et des directives officielles. À ce jour, une vingtaine de documents d'orientation sur les normes IPSAS ont été reçus.

11. Au sein de l'ONUDI, le Groupe de travail des normes IPSAS et les Services financiers ont entamé des travaux dans certains des domaines où l'adoption des normes IPSAS a le plus d'incidences. Les principales initiatives sont les suivantes:

a) Le premier domaine sur lequel les efforts doivent porter est la communication, qui est indispensable pour sensibiliser et mieux informer le personnel ainsi que pour tenir les organes directeurs et les États Membres au courant des faits nouveaux relatifs à l'application des normes IPSAS. En conséquence, dans le cadre d'un plan de communication, une page Intranet sur l'application des normes IPSAS à l'ONUDI a été mise à la disposition de tout le personnel, tant au siège que dans les bureaux extérieurs. Cette page Intranet, mise à jour régulièrement, présente une brève introduction aux normes IPSAS, ses avantages, les principales différences entre les Normes comptables du système des Nations Unies et les normes IPSAS, le rôle de l'ONUDI dans le projet IPSAS mené à l'échelle du système, l'état actuel de l'application des normes IPSAS et un programme de travail et un plan d'action en vue de la mise en œuvre à l'ONUDI de 2007 à 2009. Cette page Web est interactive et elle comporte une rubrique FAQ (foire aux questions, en cours de construction), où l'on peut poser des questions et recevoir des réponses sur des points relatifs à l'application des normes IPSAS à l'ONUDI. Cette page Web permet également d'accéder aux documents d'orientation finals relatifs aux normes IPSAS et aux politiques approuvées à ce jour par le Groupe de travail des normes comptables/Réseau Finances et budgets et elle contient un glossaire de termes et définitions clefs ayant trait aux normes IPSAS;

b) Diverses options sont envisagées pour conduire une formation préalable à l'application des normes IPSAS, avant la fin de 2007. La formation préalable envisagée est destinée aux administrateurs dans les Services financiers et à un nombre restreint de fonctionnaires clefs dans d'autres services de l'ONUDI qui participeront à certaines tâches pendant la période de transition comme le recensement et l'évaluation initiaux des immobilisations ou la comptabilisation des immobilisations corporelles, considérées comme primordiales pour l'ONUDI et pour lesquelles les travaux ont déjà démarré. On compte que cette formation préalable à l'application familiarisera le personnel avec les principes et les

applications des normes IPSAS dans le cadre du passage des Normes comptables du système des Nations Unies aux normes IPSAS;

c) Le Vérificateur externe des comptes de l'ONUDI a été tenu informé pendant ses visites et ses observations et ses conseils ont été sollicités sur des questions liées à l'application des normes IPSAS à l'Organisation;

d) En coopération avec les Services d'appui aux opérations, des travaux ont été entrepris en vue de l'élaboration de politiques de gestion des actifs pour le recensement, l'évaluation, la comptabilisation et la vérification des immobilisations de l'Organisation et pour la comptabilisation initiale des immobilisations corporelles. Cette analyse d'impact a été reconnue comme l'une des plus décisives pour l'application des normes IPSAS à l'ONUDI. On établit actuellement une liste préliminaire des immobilisations pour le siège de l'ONUDI, classées selon les normes IPSAS et où leur durée de vie utile est indiquée, qui sera élargie pour y faire figurer les actifs des bureaux extérieurs.

IV. Conclusion

12. Depuis la publication du document IDB.33/5, l'ONUDI n'a pas cessé de progresser vers l'adoption des normes IPSAS. L'Organisation continuera à intervenir sur les questions liées à l'adoption des normes IPSAS, suivre l'avancement du processus, détecter les problèmes nouveaux, contribuer à l'élaboration de politiques à l'échelle du système pour les normes IPSAS et présenter régulièrement des rapports d'étape à ses organes directeurs.

V. Mesures à prendre par la Conférence

13. Eu égard à la recommandation formulée par le Conseil dans sa décision IDB.33/Dec.5, la Conférence voudra peut-être envisager d'adopter le projet de décision suivant:

“La Conférence générale:

a) *Prend note* de la recommandation du Conseil du développement industriel sur les normes comptables figurant dans la décision IDB.33/Dec.5;

b) *Prend note également* des informations figurant dans les documents IDB.33/5 et GC.12/11;

c) *Décide* d'adopter pour l'ONUDI les normes comptables internationales du secteur public, à compter du 1^{er} janvier 2010, dans le cadre de l'adoption de ces normes à l'échelle du système des Nations Unies.”